

Service de la population Division Etrangers

Avenue de Beaulieu 19 1014 Lausanne

Demande de maintien de l'autorisation d'établissement en cas de départ à l'étranger

(Article 61 LEtr)

Par la présente, la personne soussignée :

•	nom, prénom			
	né(e) le	nationalité		
	adresse de résidence			
•	numéro dossier VD			
•	Réf. SYMIC			
demande au Service de la population le maintien de l'autorisation d'établissement (permis C) pour une durée maximum de 4 ans. La demande doit être présentée au plus tard après les 6 premiers mois de l'absence de Suisse.				
La demande doit etre presentee au plus tard après les 0 prenners mois de l'absence de ouisse.				
La demande s'étend également en faveur du conjoint et/ou aux membres de la famille suivant-s :				
Conjoint-e:				
•	nom, prénom			
	né(e) le	nationalité		
	type de permis :			
et	le(s) enfant(s) suivant(s) :			
	nom, prénom			
	né(e) le	nationalité		
•	nom, prénom			
	né(e) le	nationalité		
•	nom, prénom			
	né(e) le	nationalité		
•	nom, prénom			
	né(e) le	nationalité		
Date de départ :		Date de retour en Suisse		
	otifs de l'absence : oindre toutes les pièces justifiant l'absence	e de Suisse)		

Version 25.08.2011 Page 1/2

Le bail à loyer est-il ou sera-t-il résilié : Non	☐ Oui	Si oui, à quelle date :
Avez-vous quitté votre emploi ?:	☐ Oui	Si oui, à quelle date :
Etes-vous au bénéfice d'une rente Al ?: Non	☐ Oui	Si oui, montant annuel :
Gardez-vous des attaches en Suisse ?: Non	☐ Oui	Si oui, les quelles ?
Quelles sont vos intentions à votre retour en Suis		
Quelles sont vos intentions a votre retour en Suis	se .	
Si la décision du Service de la population ne vous d'un personne de référence en Suisse ainsi que v		
Remarques éventuelles :		
La demande de maintien de l'autorisation de sé soumise à un émolument de CHF 65 (Art. 1 chiffi des étrangers et d'asile du 11 février 2011, RSV	re 2 du règle	
Lieu :		Date :
Signature du demandeur - déclarant familial :		

Version 25.08.2011 Page 2/2